

[...]

34.126/II/PN
FD/RV

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 16 janvier 2003, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte contre le fait que Graydon Belgium NV/SA ait envoyé une lettre et un questionnaire établis uniquement en français à une association bruxelloise de langue néerlandaise, en ce qui concerne les paiements à effectuer par cette association à l'INAMI.

Par lettre du 8 novembre 2002, vous faites savoir ce qui suit.

"La SA Graydon Belgium a envoyé à l'asbl "Brussels Operettetheater", introductrice de la plainte, une lettre et un questionnaire établis en français, suite à l'assignation en justice de l'association précitée par l'Office national de la Sécurité sociale. Cette information a été obtenue par la SA Graydon auprès du Tribunal du Travail où le rôle est public.

Le "Brussels Operettetheater" asbl avance dans sa plainte que la SA Graydon a abusé des données personnelles de l'INAMI pour lui envoyer des documents en français. Le "Brussels Operettetheater" confond l'ONSS et l'INAMI. L'INAMI n'est pas partie intervenante dans ce dossier.

Ainsi qu'il ressort des documents en annexe, la SA Graydon a, entre-temps, envoyé au "Brussels Operettetheater" un exemplaire néerlandais du questionnaire."

Il ressort de la lettre de la SA Graydon qu'il s'agit d'un organisme qui recueille les données les plus diverses concernant les entreprises de tout le pays, dans le but d'informer ses clients de la meilleure manière possible.

Il s'agit cependant d'une association de droit privé qui n'est pas soumise à la législation linguistique dans ses rapports avec d'autres entreprises privées.

Par ailleurs, la SA Graydon a corrigé l'erreur, qu'elle a admise, en faisant parvenir au "Brussels Operettetheater" des formulaires établis en néerlandais.

La CPCL estime que la plainte est recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

[...]